

Délibération N°	D24-036
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	18/04/2024
Présents	26
Votants	29

L'an 2024, le **JEUDI 11 AVRIL** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET.

Présents : Mmes et MM ANTONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES-Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations : CHARDON Véronique à COCHARD Bernard
GENDRIN Valérie à ANTONIN Daniel
MUCCIARELLI Laurence à REY Christian

Nomenclature ACTES : 3522

D24-036 / EAJE INTERCOMMUNAL DIEMOZ - EXTENSION - ACCORD DE PRINCIPE

En raison de l'augmentation de la population de Diémoz, engendrant l'accueil de nouveaux habitants et notamment de nouvelles familles avec des jeunes enfants ayant besoin d'un mode de garde, l'EAJE « les Loustiques », crèche intercommunale située à Diémoz, est fortement sollicitée.

Sur les deux dernières années, le guichet unique d'attribution des places dans les EAJE du territoire nous permet de constater que 50% des demandes ne sont pas pourvues.

La Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF permet à Collines Isère Nord Communauté de se projeter pour l'évolution des besoins de modes d'accueil du jeune enfant sur le territoire ; A ce titre, et parce qu'il est inscrit dans la CTG l'agrandissement de la crèche intercommunale de Diémoz dans le but d'augmenter le nombre de places, l'opération d'extension du bâtiment est à prévoir.

La commune de Diémoz dispose du foncier attenant à la crèche, à céder à COLL'in Communauté à l'euro symbolique ; elle propose également la mise à disposition d'une bâtisse pour accueillir les enfants pendant la durée des travaux, sous réserve de l'accord des services de la PMI et de travaux à réaliser pour la mettre aux normes.

Dans ces conditions, l'extension / réhabilitation de l'EAJE Intercommunal à Diémoz peut être envisagée. La pré-étude réalisée établit une estimation des travaux aux environs de 780 000 € HT (hors études diverses, MOE, équipement de cuisine et mobilier), soit une opération d'environ 1M€ HT.

Des financements sont possibles par nos partenaires financiers habituels ; un dossier sera déposé dès que possible et cette opération pourra être inscrite au Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT les besoins identifiés des familles du territoire des Collines ;
- DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE à l'extension de l'Equipeement d'Accueil du Jeune Enfant – EAJE - situé sur la commune de Diémoz, pour un montant de travaux estimé à 780 000 € HT, soit une opération d'environ 1M€ HT ;
- D'INSCRIRE une nouvelle délibération à un prochain conseil communautaire afin de définir exactement les conditions de réalisation de cette opération ;
- DE CONFIRMER la nécessité de présenter les demandes de financement correspondantes auprès de l'ETAT, de la CAF et du CD38,
- D'AUTORISER le président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET 	René PORRETTA 	